

# L'utilisation de la technique de marché en droit de l'environnement. L'exemple du système européen d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre (Document en Français)

## ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/25cfd49d-10ee-46e3-ae77-fc963ace953d>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/25cfd49d-10ee-46e3-ae77-fc963ace953d> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

## ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Rotoullie Jean-Charles](#)

Date de soutenance : 26-11-2015

Directeur(s) de thèse : [Lombard Martine](#) - [Simon Denys](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [Ecole doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris\)](#)

## ▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Droit de l'environnement, Technique du marché, Changement climatique, Quotas d'émission de gaz à effet de serre, Système européen d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre, Développement durable, Régulation publique, Puissance publique, Rapport entre les systèmes juridiques

**Mots-clés** :

- Permis de pollution négociables - Pays de l'Union européenne
- Climat -- Changements
- Compensation carbone - Pays de l'Union européenne
- Gaz à effet de serre -- Réduction - Pays de l'Union européenne
- Développement durable - Pays de l'Union européenne


**Résumé** : L'objectif de cette étude est d'appréhender, à travers l'exemple du système européen d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre, les conditions d'efficacité d'un instrument particulier de réalisation du développement durable : la technique de marché. Définie comme un instrument de police consistant en la poursuite d'un objectif de politique publique, préalablement défini par les pouvoirs publics, au moyen de la création volontaire d'un marché, c'est-à-dire l'organisation d'échanges d'« unités » entre opérateurs économiques, la technique de marché est utilisée de manière privilégiée en matière environnementale. La création ex nihilo d'un marché pour protéger l'environnement ne doit pas induire en erreur : la technique de marché ne conduit pas à une substitution de la liberté à la puissance publique. Au contraire, la technique de marché n'est efficace que si elle est sous-tendue par une action publique forte. Une intervention permanente – au stade de l'élaboration et de la mise en oeuvre de cet instrument – et multiforme – au niveau international, régional et national – de la puissance publique est nécessaire. La « main invisible » du marché ne produit ses effets que grâce à la « main visible » de la puissance publique.

## ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

## ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  **star**  
Identifiant : 2015PA020053  
Type de ressource : Thèse

---